



| Nombre de Membres | | |
|---------------------|----------|----------|
| Membres en exercice | Présents | Votants |
| 22 | 17 | 17 +4 |

| |
|--|
| Date de convocation 11 septembre 2024 |
|--|

| |
|---------------------------------------|
| Date d'affichage 11 septembre 2024 |
|---------------------------------------|

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : Robert **BESANÇON**, Marie-Laure **HRVOJ**, Pascal **GENET**, Laurence **FOURNIER**, Jean-Yves **BRUNEAU**, Géraldine **PÉRÉE**, Liliane **VOYARD**, Denis **PHILIPPE**, Valérie **PELLERIN**, Annie **SALAMI**, Urbain **VELUT**, Véronique **STOLTZ**, Vincent **BLANCHOT**, Bruno **LÉOTIER**, Julien **SEYSSEL** et Monique **SIMON**.

Représentés : Christine **ROBILLARD** représentée par Pascal **GENET**, Laurent **JÉROME** représenté par monsieur Robert **BESANÇON**, Anne-Josèphe **CHARLOT** représentée par Laurence **FOURNIER**, Sophie **MENZIN** représentée par Nicolas **MENNETRIER**.

Absent : Marcel **CHRISTEL**

Vincent BLANCHOT a été nommé secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMANN, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Création de 2 postes suite avancement de grade

N° de délibération : 20240961

Monsieur le maire expose au conseil municipal :

Dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs, il convient de créer plusieurs postes d'agent d'animation afin de faciliter la gestion de carrière du personnel. Les anciennes délibérations prises à ce sujet mettaient en avant la création d'un grade, alors qu'il est désormais nécessaire de créer des emplois correspondant à un cadre d'emplois.

Monsieur le maire rappelle également les missions d'agent d'animation :

- accueillir et encadrer des groupes d'enfants (3-12 ans) ;
- animer les temps périscolaires et/ou mercredis et/ou vacances scolaires ;
- concevoir, proposer et mettre en œuvre des activités d'animation et de loisirs dans le cadre du projet éducatif du service et en cohérence avec le projet pédagogique de la structure ;
- participer à la rédaction des projets pédagogiques ;
- participer à l'évaluation des projets par session (réunion-bilan) ;
- appliquer et contrôler le cadre règlementaire d'un ACMSH.

Considérant la nécessité d'assurer les missions d'agent d'animation et de pouvoir effectuer des évolutions de carrières, le maire propose à l'assemblée la création de deux emplois d'agents d'animation.

Le 1^{er} à temps complet 35/35^{ième} et le 2nd à temps non complet soit 30/35^{ième} à compter du 1^{er} janvier 2025.

M. le maire précise que les emplois précédents seront supprimés lors de la prochaine mise à jour du tableau des emplois.

Le conseil entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

CRÉE deux emplois d'agent d'animation, à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- le 1^{er} à temps complet 35/35^{ième} ;
- le 2nd à temps non complet soit 30/35^{ième}

DIT que les emplois précédents seront supprimés lors de la prochaine mise à jour du tableau des emplois

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

| <i>Conseillers présents</i> | <i>Suffrages exprimés</i> | <i>Pour</i> | <i>Contre</i> | <i>Abstention</i> | <i>Non participants</i> |
|-----------------------------|---------------------------|-------------|---------------|-------------------|-------------------------|
| 17 | 21 | 21 | 0 | 0 | 0 |

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Vincent BLANCHOT
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire

